

ARCHAÏQUE, la CGT ? T'en es vraiment sûr ?

Selon la classe dominante, il n'existerait pas d'autre alternative que le libéralisme pour nous promettre un monde meilleur... Le petit problème, c'est que ça fait 30 ans qu'on nous nous rabâche cela ! Et pour quelles conséquences ?

Chômage de masse, explosion de la précarité, intérim, CDD, étudiants obligés de bosser pour se payer leurs études, recul de l'âge de la retraite, désengagements des Services Publics, salaires au rabais, et maintenant droits du travail à la moulinette !

Tout ça n'existait pas avant la course au libéralisme ! Alors, on continue ?

Sommes-nous condamnés à vivre moins bien que nos Aînés ?

Que promettons-nous aux générations qui nous suivent ?

C'est parce qu'elle est OFFENSIVE, ENGAGÉE et SOLIDAIRE,

QUE LA CGT COMBAT LA PRECARITE A VIE !



La CGT, créatrice de Libertés depuis 1895...

Et c'est pas prêt de s'arrêter !

TOUS ENSEMBLE

POUR LE RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI
Mobilisons-nous le 28 avril 2016

Dates et lieux des manifs

www.cgt-asf.fr

ou auprès de vos élus régionaux



Syndicat CGT-ASF

A Mme Josiane Costantino
DRH ASF
Direction Support
74 allée de Beauport
CS 90304
84 278 Vedène Cedex

Objet : préavis de grève pour le 28 avril 2016

Siège, le 13 avril 2016

Madame la DRH,

Conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève :

Du mercredi 27 avril 2016 à 20H au vendredi 29 avril 2016 à 8H.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise, avec notamment les revendications suivantes :

- Respect des contrats de travail des salariés, des attributions et des tâches liées à leurs métiers. Par exemple pour les salariés de la patrouille, viabilité et GME qui n'ont pas à effectuer le traitement des cas bloquants sur les voies de péage (CS avalés, rendu moment), tâche relevant des missions du personnel péage.
- Embauches de nouveaux personnels pour remplacer tous les départs et pour revenir à des niveaux d'effectifs suffisants dans toutes les filières, viabilité, péage ...
- Respect de toutes les dispositions contenues dans les conventions d'entreprise.
- Arrêt de la destruction des postes de travail et arrêt de toutes les tentatives de polyvalences sauvages et du volontariat conduisant aux pertes des repères, à la dégradation constante des conditions de travail et de sécurité et au développement des risques psychosociaux.
- Arrêts des pressions diverses exercées sur les salariés tant en termes de déclaration d'accident du travail qu'en termes d'acceptation de missions n'ayant aucun lien avec le métier d'origine, le statut du salarié ou avec les dispositions contenues dans le contrat de travail.
- Retrait du projet de loi « El Khomri » portant modifications du code du travail au bénéfice des entreprises faisant partie du syndicat patronal « le MEDEF » qui a obtenu du gouvernement la remise en cause drastique du droit du travail et des salariés.

Remis en main propre
le 14.04.2016 à 12h30
d. SERRINO

Pour la CGT-ASF
Patrick GADRIN

En riposte, la CGT propose :

**LE CODE DU TRAVAIL
DU 21^{ÈME} SIÈCLE**

Vidéo (4 min.) accessible en flashant :

Ou sur <https://www.youtube.com/watch?v=sQKWfJOruZI>



Plus d'infos, tracts
et décryptages complets :
www.ugict.cgt.fr



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

NOM : PRENOM :

ADRESSE

..... CODE POSTAL :

VILLE : TEL : - - -

E-MAIL :

ENTREPRISE : VILLE :

PARADOXE...
S'il y a tant de travail pour nous faire BOSSER 46h,
comment se fait-il qu'il y ait encore des personnes au CHOMAGE ?

